

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DÉLIBÉRATION PORTANT SUR
L'ÉVOLUTION DE L'INTERNATIONAL SCHOOL OF NICE (ISN)**

Séance de l'Assemblée Générale du 29 avril 2019

PRÉSENTS

Monsieur **Philippe LEBRUN**, Directeur de la Direction des interventions et de la coordination de l'État, représentant Madame Françoise TAHERI, Secrétaire Générale de la **Préfecture de Nice**

Monsieur Yvan ODDO – Chargé de mission au service des Affaires Economique - représentant la **Direction des Finances Publiques des Alpes-Maritimes**

Mesdames HOUVET Audrey et BIGA Sabrina, chargées de mission tutelle consulaire, représentant Monsieur Francis GARNIER de la **DIRECCTE**

Mesdames, Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre, Président, NICOLETTI Pascal, 1^{er} Vice-Président, CHEVILLON Michel, Vice-Président, LACHKAR Laurent Vice-Président, CHAIX Bernard Vice-Président, SFECCI Daniel, Vice-Président, BRUT Karine, Trésorier, GRECH Stéphane, Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne, Secrétaire, PAUL Fabien, Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BATEL Claude, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CERAGIOLI Geneviève, DESJARDINS Philippe, ESTIN Max, FOURQUIN Frédéric, GAMON Christophe, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, GENETELLI Patrick, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, IPPOLITO Philippe, IVALDI Dominique, KLEYNHOFF Bernard, KOTLER Jacques, LABAT André, MESSINA Cédric, MOULARD Patrick, MOURET Bernard, NIDDAM Ilan, PEGLION Jean-Philippe, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, VALENTIN Bruno, **Membres Elus.**

38 Membres présents, le quorum est atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur PERUGINI Francis, **Président Honoraire**

Madame, Messieurs, ALFANDARI Bernard, BIANCHERI André, BONNIN Olivier, CLARET Christophe, EBEL Jean-Marie, GODIER Stéphanie, LELLOUCHE Jean-Pierre, MANAGO Michel, MATHEZ Pierre, MATOUT Jean-Louis, MOLINES Gérard, ROUGET Sylvain, TOURNAIRE Luc, WATTEBLED Jean-Henry, **Membres Associés.**

Mesdames, Messieurs, DAUFES Eric, DELAUNAY Bernard, FLAMAND Pascal, HOELLARD Michèle, LELAURAIN Dominique, MARTINON Martine, PILIERE Jean-Yves, ROULLE Sylvie, SAINT LAURENS Patrick, SCARFONE Raymond, VERA-FINOCCHI Paule, **Conseillers Techniques.**



EXCUSÉS

Mesdames et Messieurs, BOVIS Jessica, CHAUMIER Eric, CASTELLANI Maryse, CIPPOLINI Denis, COSTAMAGNA Anne, COURTADE Anny, DI NATALE Paul-Marie, GABAS Valérie, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MANE Jean, PICOLET Lionel, TEBOUL Thierry, VOISIN Thierry, **Membres Elus.**

Messieurs ESTEVE Dominique, **Président Honoraire**

Messieurs BRINCAT Bernard, Trésorier **Honoraire**

Messieurs, AUBERTIN Eric, CASALS Jean, LAVANDET Frédéric, MAAREK Paul, MASSE Paul, **Membres Associés.**

Madame, Messieurs, ALLARD Frédéric, BEHAR Claire, BONA Alexandre, COLLET Didier, GUILLOT Michel, HATTEMBERG Pasquale, MANSI Mattéo, MATAS Jean-Michel, PASCAL Denis, PELOU Frédéric, ROSSI Jean-Pierre, SOYER Jean-Marie, **Conseillers Techniques.**



ABSENTS

Monsieur STELLARDO Gilbert, **Président Honoraire**

Monsieur FOUGUES Jean-Pierre, Trésorier **Honoraire**

Mesdames et Messieurs, BREMOND Lydie, CHALEIL Laurence, PICHARD MAUREL Corinne, ROUX Robert, SCARAMOZZINO Christine, **Membres Elus.**

Messieurs, ARIN Jan, ASTOLFI Olivier, NASSIF Anis, PASCAL Ernest, **Membres Associés.**

Mesdames, Messieurs,

ALEMANNI Pierre, BOISSE Jean-Christophe, CAPELLI Jean-Michel, CASTEL Serge COLOMBAN RENE, GAILLARD André, GEORGELIN Bruno, LEULIER Frédéric, LORCA Alain, LOMBARD Armand, MEINARDI Alain, MESSINA Mathieu, NOLIER Patrick, PARSEKIAN NAVARRO Alexie, PEREZ Dario, PERRY Antoine, PUY Michel, RIERA Julien, ROSIER Roch-Charles, ROUSSEL Christian, THILLAUD Dominique, TRIC Emmanuel, VOLPI Robert, **Conseillers Techniques.**

Madame, Messieurs MALLEZ Marie-Laure, Monsieur MAURER Yves, GUTTADORO Jean-François, **Commissaires aux Comptes.**



Exposé préalable du Président Jean-Pierre SAVARINO:

L'International School of Nice (ISN) est une école internationale destinée à proposer aux enfants des cadres étrangers des entreprises internationales présentes sur le territoire et des familles étrangères ayant choisi la Côte d'Azur comme lieu de résidence, un parcours de formation en langue anglaise selon un cursus international accrédité par des instances spécialisées. A ce titre, cette école est un élément majeur de l'attractivité économique de notre territoire.

Nous gérons cette école depuis 1994 suite à une demande du Conseil Général de l'époque.

Cette école s'appelait alors « American International School » et était proche de la faillite avec 140 élèves.

Depuis, nous avons rétabli la dynamique de l'école qui est devenue un outil d'attractivité internationale pour la Côte d'Azur et l'Eco Vallée, en permettant la scolarisation d'enfants de cadres de toutes nationalités embauchés dans les entreprises qui s'y implantent. Elle compte aujourd'hui 360 élèves de 40 nationalités différentes et présente des résultats positifs depuis de nombreuses années. A noter que l'ISN ne dispose d'aucune personnalité morale.

Comme décidé lors des délibérations précédentes et particulièrement celles des 6 mars et 6 juin 2017 nous avons engagé un processus de négociation avec les 3 principaux groupes leaders mondiaux d'éducation internationale : Inspired Education, Nace School, Nord Anglia Education.

Au terme de cette étape, conclue par une négociation exclusive avec Nace School, groupe de référence correspondant le plus à notre projet de développement, et ayant entre autres la BPI dans son tour de table actionnarial, nous vous proposons la délibération suivante qui précise et opérationnalise les modalités prévues précédemment.

Cette opération s'inscrit dans le cadre, déjà exprimé lors de délibérations précédentes, d'une volonté de modernisation et de dynamisation de l'ISN au service du développement économique de notre territoire.

L'ensemble de l'opération est engagé dans un calendrier contraint par le respect du rythme de l'année scolaire (finalisation des engagements pour fin Juin 2019).



L'Assemblée générale,

Après avoir entendu l'exposé du Président et de son Vice-Président Pascal NICOLETTI, Président du Board de l'ISN et débattu du sujet :

CONSIDERANT :

Les délibérations de notre Assemblée Générale, notamment celles du 2 mai 2016, 6 mars 2017, 6 juin 2017 pour :

- Créer la SCI ISN et acquérir auprès du Département l'immobilier correspondant, ce que nous avons fait. L'immatriculation de la SCI ISN a été effectuée le 20 Juillet 2018 et l'acquisition du bâtiment a été signée le 19 Septembre 2018.
- Etablir les statuts d'une société type SASU, pouvant évoluer en SAS.
- Rechercher des partenaires spécialisés dans la gestion d'écoles internationales et d'entamer avec eux les pourparlers.
- Engager le processus d'information avec nos personnels sur l'évolution de l'école et de son statut.
- Affiner les scénarii concernant les simulations financières,
- - l'avis favorable de notre Tutelle, en date du 24 avril 2018, ayant approuvé la création de la SCI ISN dans le contexte rappelé par cet avis même d'une modernisation de l'école ISN « en la dotant de la personnalité morale et en favorisant les partenariats avec d'autres écoles internationales »,
- Et l'avis favorable de la commission des finances en date du 15 avril 2019 et celui du bureau en date du 29 Avril 2019.

DECIDE :

- De finaliser la cession de l'Ecole International School of Nice (ISN) à NACE School, groupe d'éducation international propriétaire de 35 établissements dans le monde, au travers d'une nouvelle société dédiée. La valorisation économique de l'Ecole hors actifs immobiliers est estimée à 7 millions d'euros par les deux partenaires.
- D'associer concomitamment la CCI Nice Côte d'Azur avec NACE School dans le cadre de cette nouvelle société commune (SAS) qui gèrera désormais l'école elle-même. La CCI Nice Côte d'Azur acquerra 33,4% des titres de cette nouvelle entité pour conserver un pilotage stratégique de cette SAS au service du développement économique de la Côte d'Azur. Un pacte d'associés définira les engagements et rôles des 2 parties.
- D'accompagner le personnel de l'ISN en vue d'intégrer la nouvelle entité qui relèvera de la convention collective des établissements d'enseignement privé hors contrat.
- De mandater le Président pour procéder à la signature de tous actes relatifs à l'opération autorisée ci-dessus et notamment :



- Effectuer toutes les démarches en vue de la constitution ou de la prise de participation dans une SAS avec le partenaire NACE, et
- Solliciter l'approbation du Préfet de région pour la constitution et la prise participation de la CCI NCA dans le capital de cette société, en application des dispositions R712-7 du code de commerce.
 - *Les délibérations relatives aux actes mentionnés ci-après sont exécutoires dès qu'elles ont été approuvées par l'autorité de tutelle : (...)5° Les cessions, prises ou extensions de participation financière dans des sociétés civiles ou commerciales, ainsi que dans des syndicats mixtes ou groupements d'intérêt public ou privé, ainsi que dans toute personne de droit public ; les participations ou créations d'associations ou tout autre structure distincte dès lors que les comptes de ces associations ou structures sont consolidés avec ceux de la chambre, en application des dispositions prévues à l'article L. 233-16 ; (...)*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 57

Votants : 38 (quorum : 29, atteint),

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 38

Cette demande est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 29 avril 2019

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO